



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2024

Délibération n° 09

Date de convocation
08.11.2024

Date d'affichage
12.11.2024

Nombre de
Conseillers

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle AB 355
située rue de Lieusaint (Terrain Galilé)**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – Mme F. SAVY par M. C. GHIS – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIANTE par M. E. ALAMAMY – Mme KD. ILLMANN par Mme H. KIRCALI – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 077-217701226-20241118-DEL_18NOV24__9-DE



Madame Laure MASSE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Michel GUILBOT, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les biens du domaine public sont inaliénables. Ils doivent être sortis du domaine public communal pour procéder à leur vente.

L'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques conditionne la sortie d'un bien du domaine public par :

- Une désaffectation matérielle du bien
- Une décision administrative constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 29 avril 2024 a inscrit une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le terrain Galilée ayant pour objectif d'accueillir une urbanisation à vocation résidentielle et un équipement.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette OAP, il est nécessaire de prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle AB 355 d'une surface de 12 134 m².

La commune fera procéder à un découpage foncier du terrain pour détacher un lot à céder d'une surface d'environ 10 000 m² pour réaliser une opération de logements composée de 14 maisons individuelles au Nord de la parcelle sur le Chemin des Etriviers et de 3 collectifs à hauteur modérée en fond de parcelle.

Un lot d'une surface d'environ 2 000 m² sera conservé pour y réaliser de nouveaux locaux pour accueillir la MJC dans un bâtiment permettant, par ailleurs, le rapprochement de services municipaux qui œuvrent en direction de la jeunesse.

Cet espace vert était auparavant utilisé pour la pratique d'activités sportives en particulier pour des établissements d'enseignement secondaire.

Ce terrain n'est désormais plus utilisé et n'est plus accessible au public. Sa désaffectation matérielle est donc effective.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- De constater la désaffectation de la parcelle AB 355 située Rue de Lieusaint.
- D'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L 2241-1

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2141-1, L 2211-1 et L 3111-1

VU l'avis de la Commission Aménagement et Développement Durable,

CONSIDERANT que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AB 355 d'une surface de 12 134 m² relevant du domaine public communal,

CONSIDERANT que le terrain Galilée fait l'objet d'une Opération d'Aménagement et de Programmation inscrite au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 avril 2024 et ayant pour objectif d'accueillir une urbanisation à vocation résidentielle et un équipement,

CONSIDERANT que le terrain est clôturé et n'est plus accessible au public,

CONSIDERANT la nécessité de constater la désaffectation et le déclassement du domaine public de ce terrain auparavant utilisé comme terrain de sport,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 077-217701226-20241118-DEL_18NOV24__9-DE

S²LO

DECIDE de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée AB 355 d'une surface de 12 134 m².

DECIDE de prononcer son déclassement du domaine public communal pour l'incorporer dans le domaine privé communal

DIT que les frais de géomètre afférents à la division seront à la charge de la commune

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 18 novembre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Laure MASSE



Pour : 30

Contre : 1 (Mme L. MASSE)

Abstentions : 3 (M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER)

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024



ID : 077-217701226-20241118-DEL_18NOV24_9-DE